

Modification n° 11.43 : Commune de FOSSES-LA-VILLE - Village d'Aisemont

PROPRIETES

Date de réception SPGE : 22/11/2022

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : SAMBRE – 16/41

Commune : FOSSES-LA-VILLE

OAA : INASEP

Numéro de modification (Code SPGE) : 11.43

Intitulé : Modification n° 11.43 : Commune de FOSSES-LA-VILLE - Village d'Aisemont

DESCRIPTION

Explications	La demande de modification porte sur le village d'Aisemont, sis sur le territoire communal de Fosses-la-Ville, et actuellement majoritairement repris en régime d'assainissement transitoire. Il est proposé le passage en régime d'assainissement collectif de la zone transitoire à l'exception de la partie Est du village en raison d'un raccordement compliqué à la canalisation à construire. Cette orientation en régime d'assainissement collectif se justifie par un réseau d'égouttage relativement complet et un taux de raccordement important. Un collecteur gravitaire est à construire pour reprendre plusieurs exutoires. Ce dernier rejoindra le collecteur prévu dans les travaux d'assainissement des entités de Vitrival et le Roux et les eaux ainsi collectées seront collectées à la station d'épuration programmée de Le Roux.	
	Superficie concernée	21,5 ha
Avant		Après
Assainissement collectif	0 EH	387,5 EH
Assainissement autonome	0 EH	42,5 EH
Assainissement transitoire	430 EH	0 EH
Charge totale à terme		430 EH

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
92043/08		LE ROUX		1.800 EH		Programmé	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
Existants	2.000 m	Existants	/	Existants	/	Existants	/
A réaliser	125 m	A réaliser	1.900 m	A réaliser	/	A réaliser	/

SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	SA20R – Etat physico-chimique 2020 : Moyen
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation par débordement	/

ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

